

Rentrée 2014 les changements

20

> **Conseil municipal**
l'organisation de l'équipe

04

> **Travaux**
Préparation de la station
d'épuration

10

> **Intercommunalité**
L'avenir de notre
commune

15

Sommaire



2-3

Arrêt sur images

Manifestations de notre village
de juin à septembre 2014



4-8

Vie municipale

Organisation de votre équipe
Le financement des projets



9

Vie économique

Nouveaux commerces



10-19

Cadre de vie

Travaux prévus
Chaîne du tri
L'avenir de l'intercommunalité



20-22

Vie scolaire

Les nouveaux rythmes scolaires
Caisse des Écoles



23-24

Vie sociale

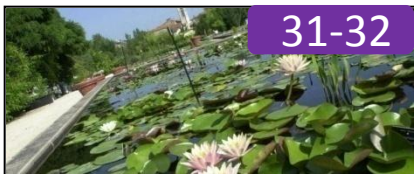
CLIC
Allègements fiscaux



25-30

Vie associative

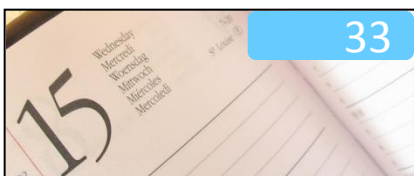
Quelques manifestations à venir
à ne pas rater



31-32

Idées de sorties

A découvrir



33

Agenda

Manifestations futures
à noter dans votre agenda
Etat civil

PRATIQUE



Mairie de Gometz la Ville

Place de la Mairie
91400 Gometz la Ville

Tel. : 01 60 12 08 03
Fax : 01 60 12 14 15

adresse mail :
contact@mairie-gometzlaville.fr

site de la mairie :
www.mairie-gometzlaville.fr

nouveaux horaires d'ouverture
lundi - mardi - mercredi - vendredi :
9h à 12h - de 15h à 17h
jeudi : 9h à 12h - 14h30 à 19h
samedi matin : 9h à 12h

le gometzien

Directeur de la publication :
Bernard Jacquemard

Responsable de la rédaction :
Edwige Huot-Marchand
et le comité de rédaction

Création et réalisation :
Estelle Guyot

Crédit photos : , Jean Maurice
Sattonay, Estelle Guyot, Edwige
Huot-Marchand, Bernard
Jacquemard, Jérôme Villalon,
Aurore Mariaud, Emma Werfeli,
Didier Veronneau, Daniel
Dacquigny, Geneviève Dumont,
Martine Pailliot.

Editeur :
Mairie de Gometz la Ville
91400 Gometz la Ville cedex

Impression :
Imprimerie de la CCPL
N°ISSN 1279-9564

EDITO

Une rentrée riche en évènements

Les nouveaux rythmes scolaires et l'intercommunalité



Bernard Jacquemard
Maire de Gometz la Ville

« Cette rentrée de septembre a été particulière.

Elle a été le fruit d'un travail collectif pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires imposés par l'état.

Parents d'élèves, associations gometziennes, équipe éducative, élus et services municipaux se sont mobilisés pour faire de cette rentrée scolaire une réussite pour le bien de nos enfants : merci à tous !

L'école est ouverte le mercredi matin, le temps d'enseignement est légèrement allégé les après-midi avec des activités variées et de qualité proposées après la classe.

Ces changements induisent bien sûr un coût important pour la commune et nous devons les gérer collectivement. Ceci nous a amenés à faire participer financièrement les parents pour ces activités périscolaires.

Dans le même temps, nous avons obtenu de notre Communauté de Communes que notre école devienne une annexe du centre de loisirs de Soucy. Ainsi, les enfants de Gometz la Ville sont pris en charge par la CCPL pour la restauration et l'après-midi des mercredis. Cette nouvelle organisation est à la fois plus pratique pour les parents et moins fatigante pour les enfants.

Je tiens à saluer ici l'investissement de chacun dans ce projet et particulièrement mon adjointe aux affaires scolaires et son équipe qui ont su créer un dialogue constructif et partagé.

Autre point important de cette rentrée : le préfet de la région Ile-de-France nous a transmis le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale.

Nous ne sommes pas concernés dans l'immédiat mais devons cependant nous prononcer sur ce projet début décembre 2014.

Je vous invite à lire attentivement l'article page 15 « L'avenir de l'intercommunalité dans l'Essonne » de Bertrand Violette.

Je vous tiendrai informés sur l'évolution de ce schéma après concertation avec les différents responsables des intercommunalités concernées.

Bien à vous,

Bernard Jacquemard.



12,13 et 14 juin
Fête du village



21 juin
Fête de l'école





22 juin
Pièce de théâtre
« Visite au musée » des Farfadets d'Animusic



27 juillet
Tour de France



07 septembre
Pièce de théâtre
« Tour du monde en 80 jours » des Farfadets d'Animusic



27 septembre
Après-midi
« Back to School » de la Caisse des Ecoles

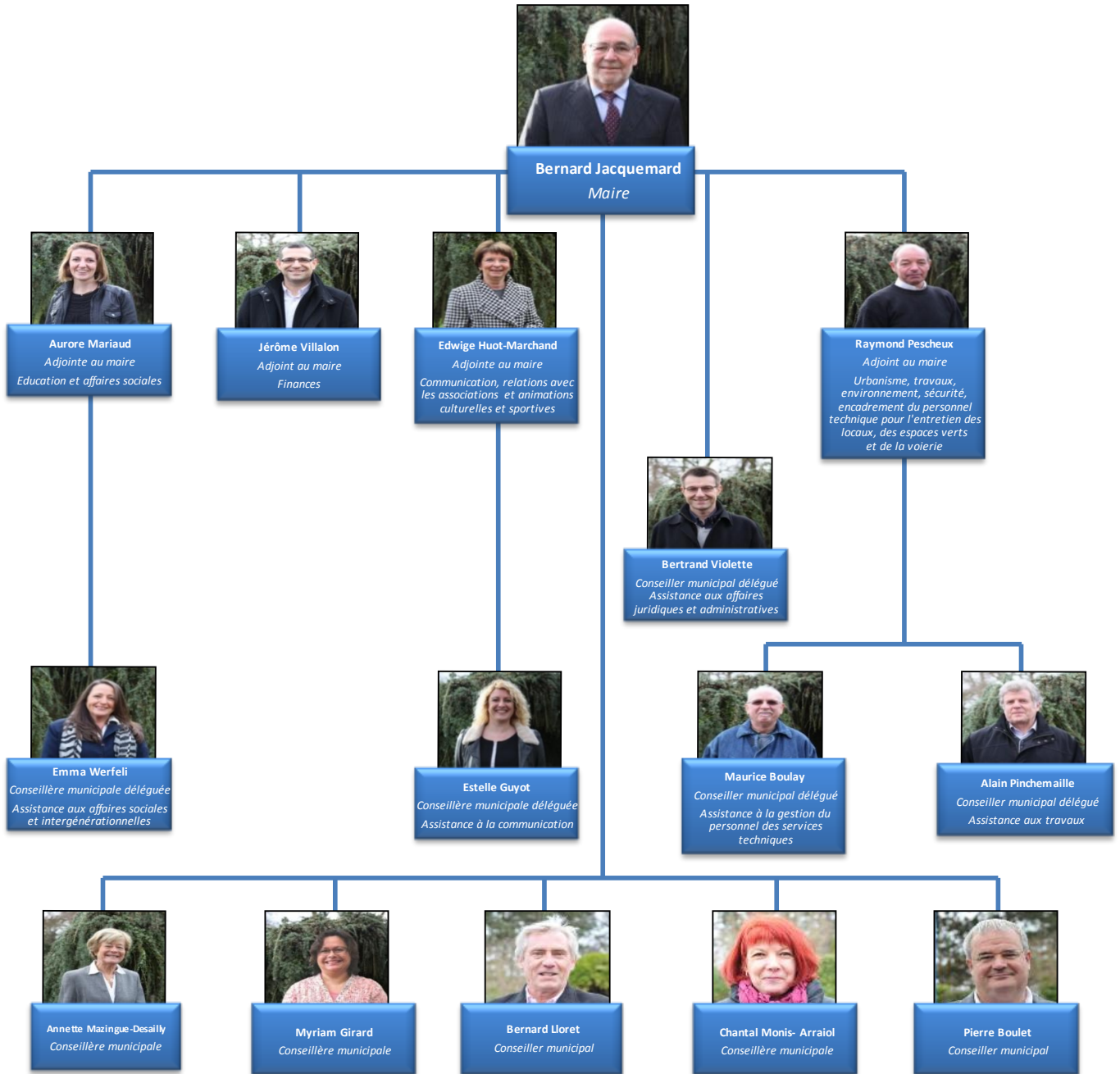


27 et 28 septembre
Randonnée en Champagne
Section randonnée de Culture, Fêtes et Sports



Votre équipe municipale

Les rôles de chacun



Le maire et les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous en mairie

Tél . : 01 60 12 08 03

Vous pouvez également les contacter par courriel :

contact@mairie-gometzlaville.fr

Vos représentants

Dans les commissions municipales

Scolaire	Social
Aurore MARIAUD	Aurore MARIAUD
Emma WERFELI	Emma WERFELI
Estelle GUYOT	Maurice BOULAY
Edwige HUOT MARCHAND	Myriam GIRARD
Annette MAZINGUE DESAILLY	Edwige HUOT MARCHAND
Bertrand VIOLETTE	Annette MAZINGUE DESAILLY
Bernard LLORET	Bernard LLORET
Chantal MONIS ARRAIOL	Chantal MONIS ARRAIOL

Finances	Développement économique
Jérôme VILLALON	Jérôme VILLALON
Edwige HUOT MARCHAND	Myriam GIRARD
Annette MAZINGUE DESAILLY	Edwige HUOT MARCHAND
Raymond PESCHEUX	Annette MAZINGUE DESAILLY
Alain PINCHEMAILLE	Raymond PESCHEUX
Bertrand VIOLETTE	Alain PINCHEMAILLE
Emma WERFELI	Bertrand VIOLETTE
Pierre BOULET	Pierre BOULET
Chantal MONIS ARRAIOL	Bernard LLORET

Communication	Animations culturelles et sportives
Edwige HUOT MARCHAND	Edwige HUOT MARCHAND
Estelle GUYOT	Estelle GUYOT
Aurore MARIAUD	Aurore MARIAUD
Annette MAZINGUE DESAILLY	Alain PINCHEMAILLE
Jérôme VILLALON	Jérôme VILLALON
Emma WERFELI	Bertrand VIOLETTE
Bernard LLORET	Emma WERFELI
	Pierre BOULET
	Chantal MONIS ARRAIOL

Urbanisme	Travaux environnement sécurité
Raymond PESCHEUX	Raymond PESCHEUX
Alain PINCHEMAILLE	Maurice BOULAY
Myriam GIRARD	Alain PINCHEMAILLE
Estelle GUYOT	Estelle GUYOT
Edwige HUOT MARCHAND	Edwige HUOT MARCHAND
Aurore MARIAUD	Aurore MARIAUD
Annette MAZINGUE DESAILLY	Annette MAZINGUE DESAILLY
Jérôme VILLALON	Bernard LLORET
Bertrand VIOLETTE	
Emma WERFELI	
Bernard LLORET	
Chantal MONIS ARRAIOL	

Dans les commissions communales

Caisse des Ecoles	CCAS
Président : Bernard JACQUEMARD	Président : Bernard JACQUEMARD
Aurore MARIAUD	Aurore MARIAUD
Emma WERFELI	Emma WERFELI
Estelle GUYOT	Maurice BOULAY
Annette MAZINGUE DESAILLY	Edwige HUOT MARCHAND
Chantal MONIS ARRAIOL	Annette MAZINGUE DESAILLY
	Raymond PESCHEUX
	Chantal MONIS ARRAIOL
	Bernard LLORET

Appel d'offre	
Président : Bernard JACQUEMARD	
Titulaires	Suppléants
Jérôme VILLALON	Raymond PESCHEUX
Alain PINCHEMAILLE	Bertrand VIOLETTE
Bernard LLORET	Chantal MONIS ARRAIOL

SIAHVY	
Titulaires	Suppléants
Bernard JACQUEMARD	Maurice BOULAY
Raymond PESCHEUX	Alain PINCHEMAILLE

Jumelage	Impôts
Président : Bernard JACQUEMARD	Président : Bernard JACQUEMARD
Vice-présidente : Edwige HUOT MARCHAND	Edwige HUOT MARCHAND
Trésorier : Jérôme VILLALON	Annette MAZINGUE DESAILLY
Estelle GUYOT	Raymond PESCHEUX
Aurore MARIAUD	Alain PINCHEMAILLE
Chantal MONIS ARRAIOL	Pierre BOULET
	Bernard LLORET
	Chantal MONIS ARRAIOL

Sécurité	
Président : Bernard JACQUEMARD	
Titulaires	Suppléants
Raymond PESCHEUX	Annette MAZINGUE DESAILLY
Alain PINCHEMAILLE	Edwige HUOT MARCHAND

SICTOM	
Titulaires	Suppléants
Maurice BOULAY	Raymond PESCHEUX
Alain PINCHEMAILLE	

PNR	
Titulaires	Suppléants
Bernard JACQUEMARD	Raymond PESCHEUX

Le financement des projets

Les recettes de fonctionnement

Impôts locaux, cantine, garderie, dotation globale de l'état...

Marge de manœuvre limitée car nous ne souhaitons pas augmenter les taux d'impôts et souhaitons limiter l'augmentation des prix des services communaux alors que la dotation de l'état diminue

Les recettes des investissements

L'investissement des collectivités locales est aujourd'hui très largement autofinancé par l'épargne brute dégagée sur les opérations courantes et par les subventions et participations reçues, notamment de la part de l'Etat (non systématiques et à la baisse).

La règle comptable essentielle est que le recours à l'emprunt d'une collectivité locale est réservé uniquement au financement des investissements.

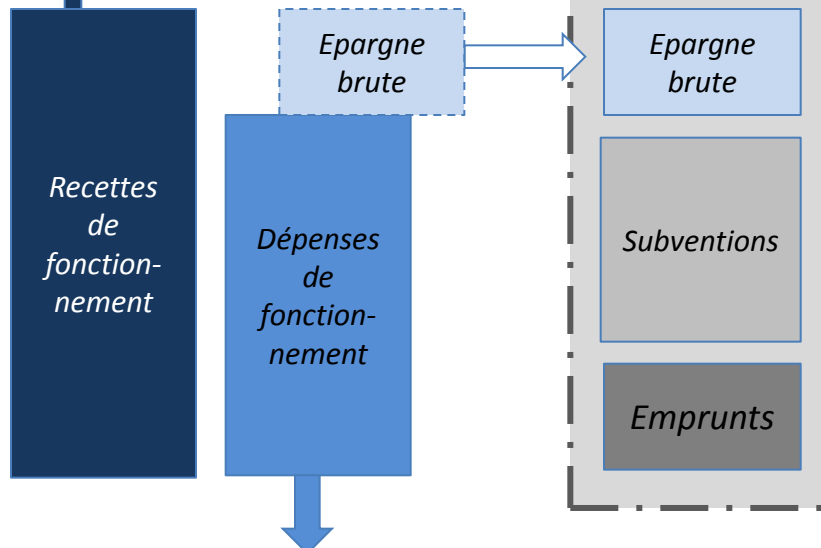
Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Les charges de fonctionnement

La réforme scolaire, l'augmentation des prix de l'énergie et des services, les besoins croissants pour répondre à la demande des citoyens rendent difficile la baisse des dépenses

Energie, entretien bâtiments et espaces publics, Personnel de mairie (administratif, technique, scolaire), services cantines, nettoyage, ..., subventions, remboursement des intérêts d'emprunts



Jérôme Villalon.

Les principaux investissements prévus en 2014



572.277 €

Fin de travaux dans les hameaux



125.000 €

Achat de terrain projet centre-bourg



22.000 €

Structure Jeu Ecole



12.000 €

Remplacement véhicule service technique



16.232 €

Remplacement ordinateurs école et mairie

Conseils municipaux

Séance du 17 juin 2014

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : E. GUYOT

Etaient présents : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, P. BOULET, M. GIRARD, E. GUYOT, E. HUOT-MARCHAND, B. LLORET, A. MARIAUD, A. MAZINGUE-DESAILLY, C. MONIS ARRAIOL, A. PINCHEMAILLE, J. VILLALON, B. VIOLETTE, E. WERFELI.

Absent excusé :

R. PESCHEUX pouvoir à B. JACQUEMARD

La séance est ouverte à 20 H 50.

Le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

▪ Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de retirer de l'ordre du jour le point suivant :

Ouverture d'un poste de saisonnier CDD pour les services techniques

ADOPTE à l'unanimité.

▪ **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n° 1 – commune

▪ **LE CONSEIL MUNICIPAL**,

14 voix POUR, une ABSTENTION,

DECIDE de demander à nouveau le report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2015,

▪ **LE CONSEIL MUNICIPAL**,

12 votes POUR, 3 ABSTENTIONS,

DECIDE la création de 3 postes de conseillers délégués supplémentaires,

▪ **LE CONSEIL MUNICIPAL**,

13 voix POUR, 2 ABSTENTIONS,

DECIDE de répartir, à compter du 1^{er} juillet 2014, les indemnités du maire, des Adjoints au Maire et des conseillers délégués comme suit :

pour le Maire : 36,26 % de l'indice brut 1015

pour les Adjoints : 10,78 % de l'indice brut 1015

un conseiller délégué : 8 % de l'indice brut 2015

4 conseillers délégués : 5,39 % de l'indice brut 1015

▪ **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

DESIGNE Maurice BOULAY coordonnateur communal dans le cadre du recensement de la population,

DESIGNE les représentants aux commissions thématiques du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse,

DESIGNE les membres des commissions de la Communauté de Communes du Pays de Limours,

FIXE les tarifs cantine – étude – garderie – NAP pour l'année scolaire 2014/2015,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la mise à enquête publique en vue de la rétrocession à la commune de la voirie, des espaces verts et réseaux divers des résidences Allée des Blés, Espaces des Trois Quartiers et Allée de Blanzay,

MODIFIE le point n° 4 de la délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2014 relative à la délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

PREND ACTE des dispositions relatives au droit à la formation des élus municipaux.

▪ **QUESTIONS DIVERSES**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00 H 10.

NOUVELLE PRESTATION POUR L'EMPLOI À LA CCPL

Le bus de l'emploi a été supprimé, faute de fréquentation, au profit d'un service directement en mairie de Gometz la Ville. Si vous souhaitez en bénéficier, merci de nous contacter en mairie au 01 60 12 08 03, contact@mairie-gometzlaville.fr, afin de définir d'un rendez-vous personnel et confidentiel avec une conseillère du service emploi de la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL).

Conseils municipaux

Séance du 9 septembre 2014

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : E. GUYOT

Etaient présents :

B. JACQUEMARD, M. BOULAY,
M. GIRARD, E. GUYOT,
E. HUOT-MARCHAND, B. LLORET,
A. MARIAUD, A. MAZINGUE-
DESAILLY, C. MONIS ARRAIOL,
R. PESCHEUX, A. PINCHEMAILLE,
J. VILLALON, E. WERFELI.

Absents excusés :

- B. VIOLETTE
pouvoir à B. JACQUEMARD
- P. BOULET

La séance est ouverte à 20 H 50.

Le compte rendu du précédent
Conseil est adopté à l'unanimité.

▪ Monsieur le Maire demande au
Conseil Municipal l'autorisation
d'ajouter à l'ordre du jour le point
suivant :

Opposition au transfert de la
compétence en matière de Plan
Local d'Urbanisme à la
Communauté de Communes du
Pays de Limours

ADOpte à l'unanimité.

▪ **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à
l'unanimité,

ADOpte la décision modificative
n° 2 – commune,

DECIDE d'accorder, annuellement,
l'indemnité de conseils au receveur
municipal, au taux en vigueur,

DECIDE d'augmenter de 0,57 % le
montant du loyer du logement
communal sis 1 place de l'Eglise à
compter du 1^{er} octobre 2014,

DECIDE de créer un emploi
d'adjoint administratif 1^{ère} classe et
de supprimer un emploi d'adjoint
administratif 2^{ème} classe,

DESIGNE Madame Edwige HUOT-
MARCHAND, signataire et
déléguée à l'Office de Tourisme de
la Vallée de Chevreuse,

DECIDE de s'opposer au transfert
de la compétence en matière de
Plan Local d'Urbanisme à la
Communauté de Communes du
Pays de Limours,

▪ **QUESTIONS DIVERSES**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour,
la séance est levée à 22 H 50.

Recensement !

Le recensement des habitants de
notre commune va se dérouler
entre le 15 janvier et le 14 février.
Un agent recenseur muni d'un
badge officiel se présentera dans
chaque logement afin de remplir
les questionnaires. Si toutefois
vous préférez procéder à un
enregistrement en ligne de
manière indépendante, vous
pourrez le faire avant le 14
février.
www.le-recensement-et-moi.fr
Maurice Boulay.

PERMIS DE CONDUIRE

▪ Consultez vos points

Depuis 2009, les conducteurs
peuvent accéder à leur solde de
points via le site :
www.telepoints.info.

Cette information gratuite est
importante pour tous les titulaires
d'un permis de conduire quelque
soit sa catégorie. Vous pourrez
trouver un lien direct depuis le site
internet de votre mairie :
www.mairie-gometzlaville.fr.
/ démarches administratives
/ Permis de conduire : vos points

▪ Récupérez vos points

Les stages de sensibilisation au
risque routier dit « stages de
récupération de points » sont un
rendez-vous citoyen pour tous ceux
qui partagent l'espace routier et qui
souhaitent conserver leur titre de
conduite à l'issue d'infractions
répétées. Des stages sont
régulièrement organisés à proximité
de Gometz la Ville. L'accès direct, en
temps réel, aux places de stages de
votre région est désormais
disponible depuis le site internet de
votre mairie.

www.mairie-gometzlaville.fr.
/ démarches administratives
/ Permis de conduire : vos points

Prochaines élections !

Date des élections cantonales :
1er tour : dimanche 22 mars 2015
2ème tour : dimanche 29 mars 2015

Bienvenue aux nouveaux commerces et activités



**Enfin
un boulanger artisanal !**

Frédéric et Véronique Dias sont heureux de vous accueillir au « Moulin de Gometz », leur nouvelle boulangerie en face de Super U. Ils vous feront notamment découvrir leur spécialité « la Parisse », un produit labellisé tradition française. Cette baguette à base de levain de fermentation naturelle, d'eau et de farine, sans adjonction de levure et garantie sans additif, a été mise au point par Gaëtan Paris, Meilleur Ouvrier de France. C'est une baguette originale à la croûte fine et craquante, au goût unique avec des notes aromatiques de figues et d'abricots secs, qui accompagnera tous vos instants gourmands. Elle vous sera proposée à 1,10€ l'unité ou 2€ les 2. Ce pain haut de gamme, qui ne peut être fabriqué que par des artisans boulangers rigoureusement sélectionnés pour leur compétence et leur savoir-faire, démontre la reconnaissance de Monsieur Dias dans le milieu de la boulangerie.



« Le Moulin de Gometz » vous proposera par ailleurs d'autres pains classiques et spéciaux de tradition française, des viennoiseries, des pâtisseries mais également des gourmandises salées, des sandwiches, des salades et des formules petit déjeuner, midi et goûter, ainsi qu'un service traiteur pour toutes vos réceptions avec des fours frais, des pâtisseries à thème, des pièces montées et des croque-en-bouche.

Il ne vous reste plus qu'à aller goûter leurs merveilles !

Le Moulin de Gometz
3 espaces des 3 quartiers
91 400 Gometz la Ville

Heures d'ouverture
du mardi au samedi :
de 7h00 à 20h00
dimanche :
de 7h00 à 14h00
fermé le lundi

Tel. : 01.60.11.22.02

Cabinet de Psychothérapie
Analyse psycho-organique
Brigitte MARION

06.60.71.93.15
brigittemarion.psy@gmail.com
73 Z.A. de Montvoisin
91 400 Gometz la Ville
Consultations sur rendez-vous



O2 Home Service

Leader dans les services à domicile depuis 1996, O2 vous apporte du bien-être et une meilleure qualité de vie au quotidien. Ne plus se préoccuper des tâches ménagères, confier ses enfants en toute confiance, profiter de son jardin, savoir sur qui compter en cas de problème, avoir plus de temps pour soi, consacrer plus de temps à ceux qu'on aime, ... voilà les valeurs qui les ont tout naturellement conduits à l'oxygène !

Pour vous permettre de vivre mieux, ils proposent des services personnalisés basés sur :

- la qualité : elle est reconnue par la Certification NF Service.
- le professionnalisme : recrutement rigoureux des intervenants compétents, formation, accompagnement et suivi.
- la liberté et la simplicité : solution de service tout compris. Recrutement, contrat, gestion des remplacements, ..., en tant qu'entreprise prestataire, tout est géré pour vous.

O2 FRANCHISE LIMOURS
73 ZA De Montvoisin
91400 GOMETZ LA VILLE

N° national : 02 43 72 02 02
www.o2.fr



Travaux préparatoires

à la création de la station d'épuration

Les travaux de notre future station d'épuration sont actuellement en phase de préparation.

Nous sommes en attente du retour du permis de construire, ce qui permettra un démarrage des travaux tout début 2015.

Pour remédier à des problèmes d'infiltrations constatés sur les réseaux d'eaux usées et limiter au mieux le cubage des effluents à traiter, une campagne de vérification des regards d'eaux usées a été menée en Octobre 2013 par le SIAHVY

(Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette) en collaboration avec la LYONNAISE des EAUX.

Le résultat de ces vérifications nous indique que des travaux de réhabilitation d'un certain nombre de regards sont à réaliser sur un premier secteur.

Ces travaux seront totalement pris en charge par le SIAHVY pour un montant global de 60.000€.

Alain Pinchemaille.

▪ Perturbations de la circulation routière

L'opération de remise en état de 38 regards ainsi que le remplacement complet de 6 regards va débuter prochainement et ne se fera pas sans créer certaines perturbations de circulation dans notre commune (les regards étant généralement situés sous les voies de circulation).

Afin de minimiser au mieux les perturbations engendrées par de tels travaux, la durée des interventions a été optimisée et la circulation routière sera organisée alternativement par demi-voie.

▪ Programme des travaux

Phase de préparation	du 15/09/2014 au 05/10/2014
Phase de réalisation	du 27/10/2014 au 19/11/2014
Phase de contrôle d'étanchéité	du 20/11/2014 au 24/11/2014

PLANNING DES INTERVENTIONS

Route de Chartres	du 27 au 28 Octobre 2014
Rue des Ecoles	du 29 au 30 Octobre 2014
Rue des Molières	du 31 Octobre au 3 Novembre 2014
Domaine de Montvoisin	du 4 au 5 Novembre 2014
Chemin de Damiette	du 6 au 7 Novembre 2014
Route de Beaudreville	du 10 au 12 Novembre 2014
Chemin de la Plaine	du 12 au 14 Novembre 2014
Rue de Janvry	le 14 Novembre 2014
Allée du Verger	le 17 Novembre 2014
La Vigne à Perron	le 17 Novembre 2014
Rue de Ragonant	le 18 Novembre 2014
Clos de la Boulay	le 18 Novembre 2014
Ecole Ingénieur Jean Bertin	le 19 Novembre 2014
Rue de la Gruerie	le 19 Novembre 2014

**Gardez
cette planète propre**

AYEZ LES BONS GESTES POUR RECYCLER !

La chaîne du tri

Le recyclage commence chez vous

En triant vos emballages, vous formez le premier maillon de la chaîne du recyclage.

1

**VOUS
triez**

Votre geste constitue un pré-tri. La qualité de ce tri est essentielle pour la suite du processus. Pour pouvoir être recyclés, les emballages ne doivent pas être mélangés aux ordures ménagères.

2

**les
déchets
sont
collectés**

La collecte est effectuée en porte à porte par votre syndicat de collecte. Les fréquences de ramassage sont définies par chaque syndicat. A Gometz la Ville, c'est le SICTOM du Hurepoix qui traite notre ramassage. Voir ci-dessous.

3

**le tri est
affiné
dans un
centre de tri**

Le centre de tri va affiner votre tri en séparant mécaniquement et manuellement les déchets par type de produits. On va ainsi pouvoir mettre de côté les plastiques, les cartons, les briques alimentaires, les métaux, l'aluminium, etc... Les produits sont conditionnés en balles.

4

**les produits triés
sont envoyés dans
les filières de
recyclage**

Chaque produit a sa propre filière. Des entreprises spécialisées réceptionnent les matériaux pour en faire de la matière première destinée à la confection de nouveaux emballages, ou d'autres produits. Votre geste de tri permet ainsi de donner une seconde vie aux emballages et d'économiser de l'énergie tout en préservant les ressources naturelles (pétrole, silice, bauxite, fer, bois)

**SICTOM
du HUREPOIX**



tous les
jours fériés
collecte
assurée

2014

- Ordures ménagères le **LUNDI** Après-midi
- Emballages le **VENDREDI Matin**
- Végétaux le **VENDREDI Après-midi** (Semaine PAIRE)
- Encombrants : uniquement sur rendez-vous au 01.69.94.14.19

**GOMETZ
LA VILLE**



Dernier jour de ramassage des végétaux : le vendredi 28 novembre 2014 !

Quel est le bon tri ?

le bon tri en 4 gestes 

Je trie les emballages (vidés et raclés) :

- En plastique** 
- En métal** 
- En carton** 
- Et les journaux, magazines, publicités** 

Règles de base :
 - je ne mets pas les emballages dans des sacs plastiques
 - en cas de doute, je jette aux ordures ménagères plus d'info sur www.sitreva.fr

Je jette aux ordures ménagères :

- Les restes de repas** 
- Les barquettes, gobelets, sacs et films plastiques** 
- Les emballages souillés** 
- La vaisselle cassée, les couches, les coques plastiques...** 


J'apporte le verre d'emballage * dans les bornes d'apports volontaires.
 Ou bien si j'en suis équipé, je le jette dans mon bac à verre. * bouteille, flacon, pot, bocal 

J'apporte en déchèterie
 Les végétaux, les ferrailles, les vieux appareils électroménagers (DEEE), les gros cartons, les gravats...
 Consultez la liste des produits admis en déchèterie sur le site www.sitreva.fr 



il faut respecter le guide du tri et ne rien ajouter !

je découpe le guide du tri et le garde à portée de main



Pour vous aider à bien trier, suivez le guide de Tri !
Il vous conseillera sur le bon geste à adopter et les pièges à éviter!

LE GUIDE DU TRI

LE BON TRI

EMBALLAGES MÉNAGERS

Cartons, briques alimentaires (vides)



Plastiques : bouteilles d'eau, de lait & produits d'entretien, flacons de gel douche & shampoing



Boîtes de conserve, aérosols, canettes



PAPIER

Journaux, magazines, publicités, catalogues, bottins



VERRE

Bouteilles, pots, bocaux (sans bouchon ni couvercle)



LES INTERDITS

A NE PAS METTRE DANS VOS BACS



Cagettes bois



Barquettes viennoiserie



Polystyrène de calage



Sacs



Film plastique



Barquette polystyrène



Jouets



Pot de yaourt



Emballages sous vide



Pièces mécaniques



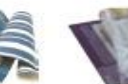
Cintres



Poêle Casserole



Papier peint



Journaux sous films plastiques

A NE PAS METTRE DANS LES BORNES



Vitre et miroir cassé



Vaisselle Verre/Plat



Faïence Porcelaine



J'ai un doute !
Je jette avec mes ordures ménagères.



Les papiers / journaux et revues peuvent faire l'objet d'un apport volontaire vers les conteneurs prévus à cette effet, au même titre que le verre. Deux emplacements de bornes-conteneurs sont à votre disposition.

Pour le village : sur la place du foyer rural, en face des ateliers municipaux.

Pour les hameaux : au carrefour de la Vacheresse.

En conclusion, la bonne gestion du tri des déchets génère des économies de traitement qui se traduisent par une diminution de notre taxe ordures ménagères.

Vous constaterez que votre imposition sur ce point est passé de 10.80% en 2012 à 10.40% en 2013.

Poursuivons donc nos efforts !

Alain Pinchemaille.



RECYCLONS NOS PAPIERS

À vos papiers !

3^{ème} jeu-concours intercommunal de recyclage de papier

▪ **Du 1^{er} décembre 2014
au 31 mars 2015**

Suite au succès des deux précédentes éditions du jeu-concours « A vos marques ! Prêts ? Papiers !! », le SITCOM du Hurepoix a choisi de reconduire cette grande opération de sensibilisation sur le tri et le recyclage.

▪ **Qui participe ?**

Les 47 communes du territoire de SICTOM du Hurepoix et plus particulièrement les écoles élémentaires soutenues par les particuliers, les entreprises et les collectivités.

▪ **Comment ça marche ?**

Cette opération s'articulera sur 2 volets :

▪ Le concours de tri du papier inter-communes avec 4.500€ de dotation pour la caisse des écoles des communes qui obtiendront les meilleurs résultats.

▪ Le concours du plus beau bac de collecte de tri du papier, jeu-concours spécialement à destination des écoles.

▪ **Quoi collecter ?**

Le papier de bureau, journaux, prospectus, magazines, livres, cahiers, annuaires, catalogues, lettres, enveloppes, ...

Les papiers spéciaux qui ne sont pas recyclables : carbone, aluminium, sulfurisé, photo, papiers peints, mouchoirs... sont à jeter aux ordures ménagères.

▪ **Où collecter ?**

Deux emplacements de bornes-conteneurs sont disponibles sur notre commune.

Pour le village : sur la place du foyer rural, en face des ateliers municipaux.

Pour les hameaux : au carrefour de la Vacheresse.

▪ **Le mode de calcul**

Ratio de poids de papier collecté par habitant et par commune sur les 4 mois de l'opération (3 catégories de communes en fonction du nombre d'habitants).

▪ **Pourquoi ?**

Parce que les papiers sont le premier déchet recyclable de nos poubelles. Ils représentent 14,5% de la poubelle des particuliers.

Il faut donc stimuler notre tri.

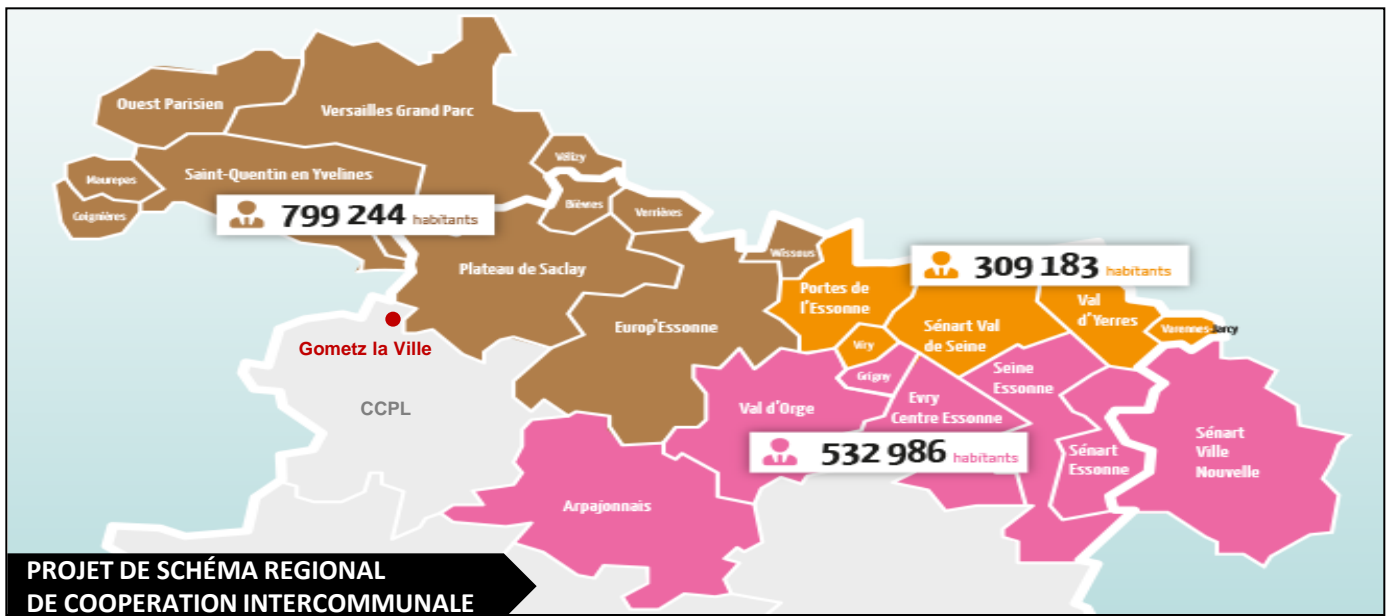
Cette opération s'inscrit dans la continuité des actions d'amélioration du tri et de maîtrise des coûts du service de collecte.

**ASTUCE POUR
AUGMENTER NOTRE
VOLUME DE PAPIER À
RECYCLER**

Pour augmenter la quantité de papiers collectés et nos chances de gagner une dotation pour la caisse des écoles de notre village, n'hésitez pas à faire du tri dans vos vieux papiers, stockez-les jusqu'au 1^{er} décembre et surtout incitez vos proches à le faire également !

**1 tonne de vieux papiers
recyclés c'est :**

17 arbres préservés
3 fois moins d'énergie utilisée
3 fois moins d'eau
300 kg de CO2 évités



L'avenir de l'intercommunalité dans l'ESSONNE

Le Préfet de la Région Ile-de-France a présenté le 28 août dernier son projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale.

Ce document, élaboré en application de la loi du 27 janvier 2014 sur la modernisation de l'action publique territoriale, vise à réorganiser les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le cadre des Métropoles.

Ces Métropoles concernent les structures existantes situées à proximité de l'agglomération parisienne. La CCPL n'est pas concernée par ces regroupements qui pourraient donner naissance à des structures intercommunales de plus de 800.000 habitants.

Pour autant, le Département de l'ESSONNE n'échappera pas à des évolutions.

Le Préfet de la Région Ile-de-France a ainsi proposé un regroupement entre les Communautés d'Agglomérations de SACLAY, MASSY, VERSAILLES et SAINT-QUENTIN, dépassant les limites du Département et donnant naissance à une structure de 800.000 habitants.

Si pour le moment les Communautés de Communes du sud du Département, dont la CCPL (27.000 habitants)

ne sont pas concernées par le projet, la réduction de leur nombre (et donc, de possibles fusions) est envisagée depuis plusieurs années.

Une commission régionale composée d'élus locaux a été constituée et va mener un travail de réflexion et de concertation avec les communes et les EPCI concernés jusqu'au printemps 2015. Monsieur Jean-Raymond HUGONET, Maire de LIMOURS et Président de la CCPL, est rapporteur de cette Commission.

Les élus de GOMETZ-LA-VILLE seront évidemment consultés sur ces réformes et défendront au mieux les intérêts de notre village.

Nous vous tiendrons informés des propositions qui seront faites dans le cadre de cette réorganisation, et des enjeux de cette réforme.

Les informations évoluent chaque jour.

Bertrand Violette.

Les apports de la loi ALUR

Pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 (dite loi ALUR) a modifié profondément les règles touchant au droit immobilier et de l'urbanisme.

La loi a apporté de grandes modifications dans le domaine de la gestion des copropriétés et des droits des locataires (gestion des dépôts de garantie, délais de préavis, plafonnement des frais d'agence, encadrement et garantie universelle des loyers etc...). Certaines de ces mesures nécessiteront que des décrets d'application soient pris par le Gouvernement dans les mois qui viennent.

Mais dans le domaine de l'urbanisme, la loi ALUR a des conséquences immédiates pour la Commune de GOMETZ-LA-VILLE. Ainsi, la loi favorise la densification des constructions en supprimant les notions de Coefficient d'Occupation du Sol et de superficie minimale des parcelles.

Dans le Plan Local d'Urbanisme communal, dans certaines zones, il était institué un Coefficient d'Occupation du Sol (COS). Ce coefficient d'occupation du sol détermine la densité de construction admise sur un terrain. Il est le rapport entre la surface du terrain et le nombre de mètres carrés de surface de plancher susceptibles d'y être construits par mètre carré de sol. Par exemple, pour un terrain de 1.000 m², avec un COS de 0,25, il était possible de construire 250 m² de plancher.

Dorénavant, cette limitation n'est plus applicable.

De même, dans certains secteurs de GOMETZ-LA-VILLE, les terrains n'étaient constructibles qu'à partir d'une certaine surface.

Dorénavant, toutes les parcelles situées en zone constructible sont susceptibles d'être urbanisées.

Attention cependant, les autres règles du PLU demeurent applicables : destination des zones (urbaines ou naturelles), protection des espaces boisés, hauteurs des constructions, distances et retrait par rapport aux voies ou aux limites séparatives, aspect extérieur, emprise au sol, stationnement etc....

Il convient donc de se référer aux dispositions du PLU (accessibles en ligne sur le site internet : <http://www.mairie-gometzlaville.fr/> rubrique vie municipale / urbanisme) ou de se renseigner en Mairie quant à la faisabilité de vos projets.

De même, certaines règles de droit privé (servitude de vues et de passage, cahier des charges, règlement de copropriété), peuvent limiter la liberté de construire ou d'aménager.

Par ailleurs, la loi prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) deviennent compétents en matière de Plan Local d'Urbanisme dans les trois ans de l'entrée en vigueur de la loi (soit au plus tard le 27 mars 2017). Ce transfert n'a pas lieu si au moins 25 % des Communes membres de l'EPCI, représentant 20 % de la population s'y opposent.

Un tel transfert entraînant la perte de la gestion du PLU et des conditions d'urbanisation du territoire communal au profit de la Communauté de Communes du Pays de Limours, un débat aura lieu au sein du Conseil Municipal.

Enfin, la loi met fin, pour les Communes de moins de 10.000 habitants appartenant à un EPCI de plus de 10.000 habitants, à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Pour la Commune de GOMETZ-LA-VILLE, la Direction Départementale des Territoires de PALAISEAU assurait cette mission gratuitement. L'examen technique des dossiers de demande de permis de construire et de déclaration préalable était fait par la DDT, et sur la base de son avis et de celui de la Commission municipale d'urbanisme, la décision finale était prise par le Maire.

A compter du 1er juillet 2015, l'instruction des autorisations d'urbanisme ne se fera plus par la DDT. Toutes les Communes membres étant concernées, la Communauté de Communes du Pays de Limours réfléchit à la mise en place d'un service mutualisé d'examen des autorisations d'urbanisme. La mise en place de ce service intercommunal n'entraînera pas un transfert du pouvoir de décision du Maire au profit du Président de la Communauté de Communes.

Bertrand Violette.



LE CO-VOITURAGE DANS NOTRE COMMUNE

Pensez au co-voiturage ...

Le co-voiturage dans l'Essonne

Dans le cadre de sa politique de développement durable et solidaire, le Conseil général de l'Essonne cherche à faciliter la mise en relation des personnes habitant ou travaillant en Essonne qui souhaitent faire du covoiturage.

Dans quel but ?

Ce service, gratuit, permet de trouver des partenaires et de se réunir à plusieurs pour se déplacer à moindre frais : aller travailler, partir en week-end ou en vacances.

A qui s'adresse t'il ?

- Aux automobilistes souhaitant partager leurs frais de transports,
- Aux personnes sans voiture et/ou éloignées des transports en commun.

Inscrivez-vous c'est gratuit !

1. Ajoutez vos trajets,
2. Cherchez un partenaire : visitez les trajets triés par date, par département, par ville,
3. Contactez vos futurs partenaires de covoiturage.

Pratique

Recevez une alerte SMS et/ou une alerte email lorsqu'un trajet correspond au vôtre.

Tous les détails

www.covoiturage.essonne.fr



Jérôme Villalon.

LES EFFETS BÉNÉFIQUES

Avec le covoiturage, vous pouvez supprimer une voiture du trafic.

Ainsi, vous contribuez à réduire les bouchons, la consommation d'énergie et la pollution !

Sites dédiés à certaines destinations

- Courtaboeuf : <http://courtaboeuf.covoiturage.fr/>
- La CAPS : <http://caps.covoiturage.fr/>
- Vélizy : www.covoiturage-velizy.fr
- St Quentin en Yvelines : <http://covoiturage.agglo-sqy.fr/>
- Evry : <http://www.covoiturage.agglo-evry.fr/>



INSTALLATION ARTISTIQUE « L'EAU QUI TOMBE » À GOMETZ LA VILLE

De l'art dans les champs

▪ Jusqu'au 2 novembre

Le Parc naturel régional (PNR) s'est associé aux communes de Boullay-Troux, Gometz-la-Ville, Janvry, Saint-Jean-de-Beauregard et à quatre agriculteurs pour vous proposer Plateau Lumière, des installations artistiques dans les champs pour évoquer l'eau sur le plateau. Ces installations vous sont proposées par l'artiste plasticien Gilles Brusset qui, accompagné de l'auteur-photographe Edouard Sors, s'est interrogé sur les paysages du plateau de Limours et plus spécifiquement sur la présence de l'eau dans cet espace ouvert.

La proposition des deux artistes a été sélectionnée par les agriculteurs, les communes et le Parc parmi 16 dossiers reçus suite à un appel à projet lancé l'hiver dernier. Le plateau de Limours est un « château d'eau » où se loge une eau discrète mais omniprésente. C'est ce que les quatre installations viennent révéler.

Formées chacune d'assemblage d'un même module, un miroir de 30x30 cm, référence à la goutte d'eau, ces œuvres utilisent la lumière du ciel, particulièrement présente sur le plateau agricole.

Les sites recevant les œuvres,

proposés par chacun des agriculteurs partenaires du projet, illustrent la grande diversité d'état de l'eau.

Les miroirs, des « gouttes du ciel » évoquent le scintillement de cette eau qui devient alors visible. Véritables « sculptures-paysage » interagissant avec leur environnement, elles n'existent qu'à travers les espaces dans lesquels elles sont implantées.

Les artistes ont créé des œuvres dynamiques et mouvantes ; le déplacement des observateurs, ainsi que les jeux d'échelles et changements de distances donnent toute leur dimension à ces installations.

De loin les œuvres recréent les paysages, de près elles se jouent des reflets !

N'hésitez pas à vous éloigner des installations pour les apprécier pleinement dans leur paysage !



PLATEAU LUMIERE

« L'eau qui tombe » à Gometz la Ville

dans les champs près du lavoir

« le long du ruisseau de la Salmouille, 100 gouttes de ciel tombent de l'horizon du plateau. La limite entre ciel et terre se fait poreuse, le sol admet quelques touches de lumière. La masse de l'étendue céréalière en arrière plan se découpe selon une géométrie lumineuse qui se recompose lors des déplacements des observateurs. Avec le vent, leurs oscillations font scintiller au loin les lumières de ces météores. »

Gilles Brusset. (auteur de l'œuvre)

Vernissage !

Venez rencontrer près de l'œuvre les artistes à l'occasion du vernissage de l'installation :

Gometz-la-Ville :
samedi 18 octobre
de 11h00 jusqu'à 14h00

Prévoir des chaussures de marche.
En cas de pluie, vérifier sur le site internet du Parc, les lieux de rendez-vous peuvent changer.
<http://www.parc-naturel-chevreuse.fr>


 AYEZ LA MAIN VERTE

L'automne dans votre jardin

Envie de fleur ?

Quelle idée de parler de fleurs au moment où nous entrons en automne !

Et pourtant ... c'est le moment d'y penser !

Vos dahlias sont encore beaux et chargés de fleurs, vos arums et autres vivaces ont été généreux mais l'hiver approche. Dès les premières gelées il faudra les préserver du froid, les déterrer et les rentrer pour certains ou les couvrir pour les plus rustiques.

Si vos vivaces ont beaucoup prospéré n'hésitez pas à diviser les touffes pour les transplanter ailleurs dans le jardin. Si elles disposent de plus de place, elles n'en seront que plus belles !

Puis pour admirer les premières fleurs : crocus, tulipes, narcisses et jonquilles pour une palette de couleurs au jardin, c'est la saison de les mettre en terre. Ils peuvent même rester en place pour vous ravir chaque printemps et se faire oublier.

Enfin la rose, ou la star de vos bouquets, fleurira bien plus si vous faites vos plantations de rosiers en racines nues, dès l'automne.

Votre plante aura ainsi tout l'hiver pour s'enraciner et fleurira pour la fête des Mères !

C'est en automne qu'on prépare le printemps, pensez-y et faites-vous plaisir !

Raymond Pescheux.



RÈGLES D'URBANISME

Rappel

Toute construction (maison, abris de jardin, ...), modification de l'aspect extérieur (vélux, ravalement, clôture, portail, ...) ou extension de votre habitation doit obligatoirement faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme. Se renseigner en mairie.

Vous vendez votre maison ?

Vous devez contacter la Lyonnaise des Eaux au 0.810.383.383 qui effectuera à votre domicile une conformité des branchements d'assainissement aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.



ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

La rentrée 2014

et ses changements

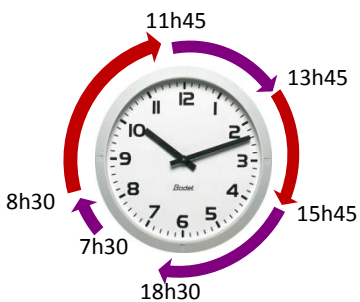
Depuis le 02 septembre, nos chers bambins ont repris le chemin de l'école ingénieur Jean Bertin.

Au delà de la joie de retrouver leurs camarades et enseignants, ils ont, aussi découvert les nouveaux rythmes scolaires imposés par le gouvernement.

Pour éviter un temps de garderie trop long pour les enfants, la municipalité a proposé de nouvelles activités périscolaires (NAP).

Leur mise en place a bien connu son lot de petits couacs les premières semaines, mais nous pouvons dire maintenant que les équipes d'animation, parents et enfants sont bien organisés.

▪ Lun/mar/jeu/vend



■ temps scolaire

■ temps périscolaire

▪ L'accueil du matin

De 7h30 à 8h30 : les enfants dont les parents travaillent sont accueillis dans l'école, côté maternelle.

▪ L'accueil du midi

Il vous permet de laisser votre enfant demi-pensionnaire permanent ou occasionnel de 11h45 à 13h45.

Il est accessible uniquement sur la base d'une inscription préalable auprès de la mairie.

▪ L'accueil du soir

A partir de 15h45, un service de garderie est assuré par la mairie à titre gratuit jusqu'à 16h pour permettre aux parents de venir chercher leur enfant.

▪ A partir de 16h00 :

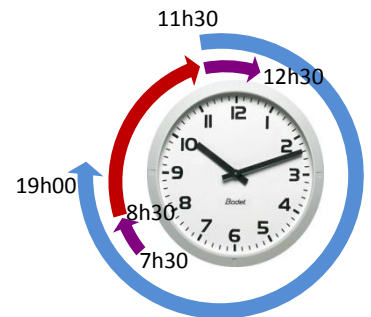
Votre enfant a le choix parmi :

1. garderie : moment ludique et de détente où l'on favorise l'autonomie, en prenant en compte son rythme.

2. étude surveillée : elle permet aux enfants de faire leurs devoirs avec un enseignant.

3. activités (NAP) : initiation et découverte d'activités d'éveil, culturelles et sportives. Elles sont encadrées par un professionnel.

▪ Mercredi



■ temps scolaire

■ temps périscolaire

■ temps centre de loisirs CCPL

Un service de garderie est assuré par la mairie de 11h30 à 12h30 dans le bungalow « Maternelle ».

La CCPL a ouvert une annexe du centre de loisirs à l'école Jean-Bertin depuis la rentrée 2014.

Si vous souhaitez bénéficier d'un mode de garde pour tout l'après-midi, vous devrez inscrire votre enfant auprès du centre de loisirs de Soucy.

Centre de Loisirs de Soucy
2/4, Rue du Mont Louvet
91640 Fontenay-les-Briis
Tél. : 01 64 90 73 82
Fax : 01 64 90 79 68

Aurore Mariaud.

■ Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP)

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, des activités péri-scolaires sont proposées. De 16h00 à 17h00, les enfants de l'école Jean Bertin (de la maternelle au CM2) se sont inscrits à des activités de théâtre, musique, sport, cuisine et recyclage. Elles sont organisées par la mairie et dispensées par des professionnels passionnés et qualifiés.

Théâtre (par Animusic)



Le lundi, des enfants du CP au CM2 vont de l'école au foyer rural avec enthousiasme. Vu les différences d'âges, plusieurs thèmes ont été proposés.

Un jeu scénique a finalement été choisi par tous les futurs petits artistes. Ils vous en feront la représentation lors de la fête du Village.

Musique (par Animusic)



Le lundi, en salle de musique du foyer rural, des apprentis mélomanes s'activent à la réalisation de petits instruments, se les approprient et les font rythmer avec les chansons apprises en séance. Ils vous en feront la démonstration à la fête du village.

Sport (par Benjamin Clairac)



Le mardi et le jeudi, sur le terrain d'évolution ou au foyer (suivant le météo), l'activité multisports est animé par un éducateur sportif. Objectif : Pratiquer différentes activités, allant des sports collectifs (foot, basket) en passant par les jeux de cirque, et d'opposition pour finir par l'ultimate et le tennis. Ces sessions seront également l'occasion de démonstrations d'autres sports sur quelques séances.

Cuisine (par Les marmites de Mymy)



Le mardi et le vendredi au foyer, les marmitons préparent de délicieux petits plats. Agnès Nguyen a lancé l'activité en septembre en attendant la mise en place de l'intervenante définitive. Objectif : savoir lire une recette, découvrir les saveurs et revenir à la maison avec ses créations. Miam!



Recyclage (par Dominique Renoux)



Le lundi et jeudi à l'école, Dominique Renoux (intervenant péri-scolaire) anime cette activité. Objectif : les enfants suivent le parcours de Wall-e sur terre et dépolluent la planète en recyclant différents objets du quotidien et les transformant en trésor.

AU REVOIR À NOS CM2

Comme tous les ans, la mairie a dit au revoir aux élèves de CM2 de l'école Ingénieur Jean Bertin et célébré leur réussite par la remise d'un dictionnaire avant leur entrée au collège !



Appel aux dons !

Vous avez des jeux, jouets (jeux de société, de construction, poupée, ...) en bon état et dont votre enfant ne veut plus ?

Vous pouvez les donner à la garderie péri-scolaire de l'école. Pour ce faire, veuillez vous adresser à Claudette LE TREPIED au 01 60 12 34 43.

Notre personnel évaluera alors l'adéquation de l'objet en terme de sécurité et d'âge avant de lui donner une nouvelle vie à la garderie! Merci à vous !

Aurore Mariaud.



FÊTE DE L'ÉCOLE LE 21 JUIN

Caisse des Écoles

Bilan 2013/2014 et le programme 2014/2015

La Caisse des Écoles est une association qui a pour objectif de récolter des fonds afin de financer des sorties pour les enfants scolarisés à l'école de l'Ingénieur Jean Bertin.

■ Le budget

Il est principalement composé des souscriptions récoltées auprès des parents des enfants, des habitants de Gometz-la-Ville et des entreprises du secteur sachant que les fonds récoltés sont doublés par la mairie. L'année dernière nous avons ainsi perçu 3035€.

■ Evènements passés

- les sacs de courses avec les dessins des enfants,
- la galette des rois en janvier,
- deux représentations de la troupe des Amuse-Gueules qui a joué gracieusement au profit de la Caisse des Écoles,
- le carnaval dans les rues de Gometz-la-Ville suivi de la mise à feu du bonhomme,
- une vente de chocolats pour Pâques,
- le muguet du 1er mai,
- un stand avec diverses activités manuelles durant la fête du village le 15 juin dernier,

- la fête de l'école sur le thème du cirque le samedi 21 juin sous le soleil !

- la mise en place d'un partenariat avec RentréeDiscount.com (site de vente en ligne de fournitures scolaire à prix discount).

■ Ça a rapporté quoi ?

Grâce aux fonds récoltés, les enfants de l'école ont pu profiter de :

- l'intervention d'une chorégraphe pour 10 séances d'une heure de danse pour certains,
- l'intervention de Thierry Ki sur la lecture et la création musicale pour d'autres,
- une sortie au théâtre de Longjumeau pour une pièce de Molière pour les plus grands.
- les maternelles et les CP sont allés à l'aquarium de Paris,
- les CE1/CE2 sont allés au musée de la préhistoire à Auneau,
- les CM1/CM2 sont allés au château de Versailles.

Tout ceci représente un coût moyen par élève de 40 euros.

Merci pour votre aide durant nos manifestations et pour votre générosité.

■ Evènements à venir

- le dimanche 7 décembre un après-midi sur le thème de Noël,
- le 1er février 2015 la fête de la chandeleur,
- le 22 mars le carnaval dans les rues de Gometz-la-Ville, préparez vos déguisements !

Nous restons à votre disposition pour toute idée ou demande d'information par mail : contact@cde-gometzlaVille.fr

L'équipe CDE de Gometz la Ville

Appel aux dons !

Cette année encore les instituteurs nous réservent de belles sorties éducatives.

Nous comptons donc encore sur vous et vous sollicitons également pour récolter des lots pour la tombola que nous organisons durant la fête de l'école ainsi que celles durant nos manifestations au foyer rural.

Merci à ceux qui par le biais de leur entreprise ou autre pourraient nous aider !



AIDE AUX RETRAITÉS DE 60 ANS ET PLUS

Le CLIC

Une structure d'accueil, d'information, de conseil de proximité

Raquel Garcia, Directrice et Monique Couturier, coordinatrice du Centre Local d'Information et de Coordination de Limours, nous les avons rencontrées et interviewées.

▪ Qu'est-ce que le CLIC?

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est un guichet de proximité assurant l'information des personnes de plus de 60 ans sur tout sujet qui pourrait les aider à améliorer leur quotidien. Le CLIC les accompagne également dans les situations complexes qu'elles peuvent rencontrer ainsi que leurs familles. C'est aussi une structure pour les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.

▪ Quels services leur proposez-vous ?

Notre mission est d'informer, orienter, faciliter les démarches, fédérer les acteurs locaux, évaluer les besoins. Ensuite nous élaborons un plan d'aide, accompagnons et assurons son suivi. Ce dernier doit être en lien avec les intervenants extérieurs avec lesquels nous maintenons la coordination. Le CLIC organise également des

actions collectives de prévention et d'information sur différentes communes.

Nous sommes aussi un observatoire de la vieillesse et des problématiques liées à la dépendance.

▪ Et concrètement...

Nous écoutons, conseillons pour trouver une solution adaptée. Nous informons sur les aides et les services de proximité et répondons à des questions comme :

- Je sors de l'hôpital avec des béquilles et j'ai besoin d'aide chez moi, comment faire ?
- Ma mère oublie de plus en plus de choses, c'est grave ?
- Mes parents souhaitent se rapprocher de nous, où trouver un logement ?
- Je ne vois pas beaucoup de monde, je n'ai plus envie de me soigner ni de manger, comment réagir ?...

▪ Quelle est votre plus-value ?

Nous connaissons bien tous les acteurs du secteur et nous travaillons en réseau avec d'autres professionnels, ce qui facilite les recherches et les démarches.

▪ Comment faire appel à vous ?

On peut prendre contact avec nous soit par téléphone, soit par mail.

Ce premier contact donnera lieu à un rendez-vous soit au centre d'accueil de Limours, soit au domicile de la personne.

Ce service est gratuit pour l'utilisateur, il est financé par le Conseil Général de l'Essonne et par les communes partenaires.

Le CLIC intervient sur 25 communes du Pays de Limours (dont Gometz-la-Ville) et du Dourdannais-en-Hurepoix, répondant au Schéma Gérontologique du Conseil Général de l'Essonne.



2, rue de Marcoussis – 91470 LIMOURS.

Tel. : 01 64 91 71 48

cgh.limours91@orange.fr



AIDE À DOMICILE

Allègements fiscaux

Comment en bénéficier ?

Selon votre situation, l'avantage fiscal prend la forme d'un crédit ou d'une réduction d'impôt.

■ Crédit d'impôt

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt si vous exercez une activité professionnelle au cours de l'année du paiement des dépenses ou si vous êtes inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi durant 3 mois au moins au cours de cette même année.

Dans le cas où vous êtes marié ou pacsé, chaque membre du couple doit remplir au moins l'une de ces conditions.

■ Réduction d'impôt

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt si vous ne remplissez pas les conditions pour avoir droit à un crédit d'impôt ou si vous supportez des dépenses pour services rendus au domicile d'un ascendant.

■ Dépenses concernées

■ Localisation du service

L'emploi doit être exercé en France soit dans votre résidence (principale ou secondaire), soit dans la résidence d'un ascendant si l'ascendant remplit les conditions pour bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa).

■ Nature du service

les services doivent être rendus soit par un salarié dont vous êtes l'employeur direct, soit par une association, une entreprise ou un organisme déclaré, soit par un organisme à but non lucratif ayant pour objet l'aide à domicile et habilité au titre de l'aide sociale ou conventionné par un organisme de sécurité sociale.

■ Activités concernées

Les services ouvrant droit à l'avantage fiscal sont les services rendus à domicile pour répondre à vos besoins courants (garde d'enfants, soutien scolaire, assistance aux personnes âgées ou handicapées, entretien de la maison et travaux ménagers, petits travaux de jardinage, prestations de petit bricolage, prestations d'assistance informatique et internet.

■ Calcul de l'avantage fiscal

L'avantage fiscal est calculé sur les dépenses que vous supportez effectivement (vous devez déduire de vos dépenses les aides que vous recevez (par exemple, l'Apa, les aides perçues pour la garde des enfants, l'aide financière accordée

par votre employeur...).

Taux : 50 % des dépenses supportées dans l'année, dans la limite de plafonds pour chaque catégorie de services rendus (ex : pour les petits travaux de jardinage, le plafond annuel des dépenses par foyer fiscal en 2013 a été de 5.000€).

■ Plafonds annuels de dépenses

Les plafonds annuels de dépenses sont les suivants : 12 000 € dans le cas général.

Ce plafond est majoré de 1 500 € (par enfant à charge et 750 € en cas de garde alternée), sans que le plafond total puisse dépasser 15 000 €..

Dans certains cas, le plafond peut être porté à 20 000 € (Voir conditions sur le site www.service-public.fr).

■ Mais les règles peuvent changer !

Ces informations sont à jour pour la déclaration faite en 2014 pour les revenus de 2013. Cette page sera modifiée en 2015 pour la déclaration des revenus de 2014.



LA TROUPE DES FARFADETS : LE TOUR DU MONDE EN 80 JOURS

La rentrée des farfadets

d'Animusic

▪ D'abord une fin

C'était hier, le jour du forum des associations, qu'Alexis, Antoine, Maximilien, Julie, Maxime, Juliette et Xavier nous régalaient avec la pièce « le tour du monde en 80 jours ». Cette dernière qui aurait pu d'ailleurs s'intituler « ensemble » tant le travail d'équipe fût important dans sa préparation !

Animateurs, acteurs, chacun apporte son petit grain de sable à la mise en scène, aux dialogues, au décor et aux costumes.

Quelle joie d'avoir vécu cette osmose !

Ce brassage de compétences a pu donner une vraie réussite au spectacle, un vrai plaisir aux acteurs et nous l'espérons aux spectateurs également.

Merci à tous : acteurs, adultes venus jouer un retour à l'adolescence en apportant leurs conseils et savoir faire.

▪ A demain déjà

Alexis, Maxime, Antoine et Julie vont vers d'autres cieux, le bac en poche.

Juliette prépare l'option théâtre à ce même bac, ce sera pour l'année prochaine !

Xavier, qui rejoint le nouveau groupe d'ados, s'impatiente déjà à connaître le nouveau programme.

▪ La rentrée 2014-2015

Elle s'est faite non sans difficultés.

Il a fallu trouver des horaires pour tout le monde.

Les problèmes ont été chez les petits, le mercredi matin ayant été supprimé suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Cette année, les grands ados ont afflué.

Donc plus de places pour de nouvelles inscriptions dans cette section.

Par contre, il reste 4 places dans le groupe des pré-ados (de 11 à 14 ans). Donc n'hésitez pas à venir vous inscrire si vous avez envie de monter sur les planches !

Geneviève Dumont.

01 60 12 06 36

gene.dumont@free.fr



SECTION TENNIS

La rentrée du tennis

De Culture, Fêtes et Sports



L'école de la section tennis compte à ce jour 17 inscrits. Nous restons à la recherche de jeunes souhaitant intégrer les cours donnés par Anhtuan (diplômé d'état) comme la saison dernière.

Nous avons pris contact avec des communes voisines n'ayant plus d'enseignement tennistique pour les jeunes telles que St Jean de Beauregard, Janvry et Gometz le Châtel. Ceci devrait nous permettre de mettre en commun nos énergies pour que l'école de tennis de Gometz La Ville soit un moteur du développement de ce sport.

Nous disposons cette année d'un créneau sur un court couvert à Briis sous Forge le samedi de 17h à 18h, mis à disposition par la CCPL (Communauté de Communes du Pays de Limours) et la mairie de BRIIS.

Chaque membre licencié de la section peut en bénéficier, la réservation se faisant auprès de Pascal Delhoume (pascal.delhoume91@orange.fr). Un mail sera envoyé à chaque adhérent pour préciser les modalités d'utilisation et de réservation.

Nota : Une licence reste obligatoire si nous voulons conserver les avantages procurés par la FFT et l'entretien des courts par la mairie de Gometz La Ville.

La section Tennis
de Culture, Fêtes et Sports.



Fête du Tennis 2015

Elle est programmée le samedi 4 avril 2015 au soir. L'année dernière la soirée était une réussite avec une salle comble pour applaudir les musiciens et danser sur de la musique Country. Nous comptons sur votre présence cette année encore ! Le thème vous sera bientôt communiqué.

NOUVEAUTE 2014-2015

- Mise en place d'une carte Famille (1 enfant inscrit à l'école mini tennis pouvant jouer occasionnellement avec ses parents).
- Pour trois personnes d'une même famille habitant Gometz la Ville, une réduction sera accordée.



CLUB DES SÉNIORS

Echos du Club des Séniors

Les évènements jusqu'à fin 2014 !

Le mardi 10 septembre, les membres du Club reprenaient le chemin du Foyer, heureux de se retrouver après avoir passé un été pluvieux et triste.

▪ Vos idées sont les bienvenues

Avant d'organiser la prochaine AG, les animatrices ont prévu d'inviter à une réunion, les retraités de notre village pour les écouter et partager leurs souhaits concernant la vie du club ainsi que les activités qu'ils aimeraient y trouver.

Lors de l'AG qui suivra, le nouveau bureau sera constitué avec les bonnes volontés qui se seront proposées, enrichies de nouvelles idées.

▪ Cours d'informatique cherche professeur

La CCPL a la volonté de continuer à proposer des cours d'Informatique pour les Séniors afin de les aider dans leur vie quotidienne, surtout en ce qui concerne tous les documents administratifs que nous pouvons maintenant obtenir par internet.

Pour mener à bien ce projet, la CCPL est à la recherche d'un intervenant bénévole pour assurer des cours de 2 heures par semaine.

▪ Le calendrier de nos rencontres

les mardi après-midi au Foyer :
7 et 14 octobre
4 et 18 novembre
2 et 16 décembre

▪ Dates à retenir

Jeudi 16 octobre : sortie au restaurant des Ecuries de Dampierre.

Vendredi 6 décembre : Ménilmontant : spectacle à Longjumeau à 15h.

Dimanche 14 décembre : banquet de Noël des Aînés.

Participez !

Les activités sont ouvertes à toutes les personnes intéressées, même non inscrites au club.

Pour cela, il suffit de contacter : Annette Mazingue au 01 77 06 86 92



L'ATELIER CHORAL GOMETZIEN

Chanter

Vous n'avez jamais osé vous inscrire dans une chorale, pensant que cela faisait "démodé", mais aujourd'hui vous révisiez votre jugement ? Alors lisez la suite !

▪ S'affirmer

La chorale est un bon exercice pour les personnes qui cherchent à exprimer leurs talents artistiques. Elle permet d'apprendre à placer sa voix et à faire preuve d'une certaine affirmation de soi, ce qui est un bon exercice pour vaincre sa timidité.

▪ Etre bien sans sa peau

Parmi les différentes techniques de mieux-être et de relaxation existantes, on ne pense pas toujours au chant qui, s'il apparaît avant tout comme un passe temps ludique et divertissant, représente aussi une excellente méthode visant à améliorer son état physique, intellectuel et psychologique. Si fredonner quelques notes vous plaît instinctivement, n'hésitez pas à aller plus loin dans la pratique de cette activité.

▪ Se détendre

Outre le plaisir créatif et artistique qu'il procure, le chant permet une détente physique non négligeable. Lorsque l'on chante, la faculté respiratoire est extrêmement sollicitée, permettant un travail pulmonaire bénéfique. La région abdominale et les muscles dorsaux sont stimulés : le maintien s'en trouve corrigé, et les organes profondément décontractés. Ne négligez donc pas votre posture. Les inspirations, expirations et temps d'arrêt respiratoires activent la circulation de l'oxygène dans le corps, favorisant une relaxation intense comparable aux effets produits par de simples exercices de respiration.

Essayez donc de parfaitement maîtriser votre souffle et ressentez le bien-être qui en découle. À la fin d'une séance de chant, vous devez vous sentir délicieusement détendu.

▪ Stimuler sa mémoire

Ne délaissez pas les exercices de mémorisation : n'hésitez pas à abandonner les partitions pour faire travailler votre mémoire. Apprenez par cœur les paroles, reprenez les mélodies, écoutez d'autres chansons pour essayer de faire des assimilations ou de distinguer les différences de tons... En un mot, faites pleinement travailler votre cerveau.

▪ S'ouvrir aux autres

Au-delà de ces bienfaits, pratiquer le chant au sein d'une chorale, entouré de personnes animées de la même passion, présente l'avantage d'une ouverture sociale et relationnelle toujours bénéfique. Chanter dans un groupe, ce n'est pas seulement répéter des paroles sur des mélodies, mais aussi échanger, soumettre son avis, faire des propositions, et se sentir fier de ce que l'on arrive finalement à faire et à transmettre aux autres.

Rejoignez-nous !

« L'Atelier choral gometzien » se déroule chaque mardi de 17h30 à 19h au Rez de jardin du Foyer rural.

Inutile de connaître la musique, pas de matériel nécessaire, juste vos cordes vocales !

Inscriptions sur place pendant les répétitions

Renseignements :

Thérèse Chatry : 01 60 12 59 40

Edwige Huot-Marchand : 06 11 20 66 26



SALON « ARTS ET GOURMANDISES » ORGANISÉ PAR CULTURE, FÊTES ET SPORTS

Les 15 et 16 novembre

Venez régaler vos yeux et vos papilles !



Déjà 3 ans pour le Salon « ARTS et GOURMANDISES », notre marché de Noël à nous les Gometziens.

Nous continuons dans cette démarche de qualité et de recherche de nouveautés.

Le week-end des 15 et 16 novembre au Foyer Rural, de 13h00 – 19h00 le samedi et de 10h00 – 18h00 le dimanche, les métiers de bouche et créateurs de nos régions vous proposeront leurs produits et créations artistiques.

Nous vous remercions pour vos encouragements et participations.

Au plaisir de vous revoir cette année.

Corinne, Nathalie, Martine.

Un avant-goût de Noël avec notre corne d'abondance remplie de foie gras, huîtres, macarons, vanille, vins, poteries, broderies, sculptures, bijoux, tableaux et d'autres choses à découvrir ...

Le bouche à oreilles fonctionne bien, des exposants nouveaux nous ont rejoints, ce qui nous permet d'innover cette année une installation en extérieur.

Désormais manger sur place c'est possible !

Clients et exposants apprécient la convivialité de ce salon et les nombreuses nouveautés.



Demandez le programme

des offices de tourisme



Office de Tourisme
de la Vallée de Chevreuse
17, rue de l'Yvette
91400 ORSAY
01 69 28 59 72
contact@tourisme-
valleedechevreuse91.com
www.tourisme-
valleedechevreuse91.com

▪ Mardi 4 novembre

Exposition « Les couleurs de l'abstraction »

Musée d'Art Moderne de Paris

RDV : 10h10 à la gare d'Orsay-Ville.

Tarif : 24 € adhérents,
28 € non-adhérents

▪ Mercredi 12 novembre

Soirée historique à 20h30 en salle Jacques Tati, Orsay.

▪ Jeudi 13 novembre

Promenade découverte de 6 km

« le parc d'HEC et Tecomah. »

RDV à 14h sur le parking d'HEC,
Plateau du Moulon, Gif sur Yvette.
Retour prévu vers 16 h 30.

▪ Jeudi 20 novembre

Randonnée 15km « Saint-Vrain et la vallée de l'Essonne ».

RDV à 9 h 30 devant l'Office de
tourisme d'Orsay.
Prévoir son pique-nique.

▪ Vendredi 21 novembre

Visite du Théâtre Montansier à Versailles avec un représentant du théâtre sur « ses secrets » :
coulisses, loges et dessous de scène.

RDV: 13 h devant l'Office de
tourisme d'Orsay
(covoiturage)
Tarif : 17 € adhérents,
21€ non-adhérents

▪ Jeudi 11 décembre

Visite de la Cité du cinéma

Imaginée par Luc Besson, suivez le guide et découvrez un lieu unique en Europe réunissant tous les intervenants d'un film, de l'écriture du scénario à la post-production et la distribution, en passant par la création de décors et le tournage. Plateaux de tournage, ateliers de peinture, menuiserie, magasins lumière et caméras... Tout ça dans une ambiance des années 1930.

RDV : 08 h 40

à la gare d'Orsay-Ville

Tarifs : 22 € adhérents,
26 € non-adhérents

▪ Jeudi 18 décembre

Randonnée 15km « Autour de la plaine de Frileuse »

RDV à 9 h 30 devant l'Office de
tourisme d'Orsay.

Prévoir son pique-nique.

▪ Vendredi 19 décembre

Exposition « Niki de St Phalle » au Grand Palais

RDV : 15 h 45

à la gare d'Orsay-Ville.

Tarifs : 29 € adhérents,
33 € non-adhérents



Office de tourisme
du Pays de Limours
615, rue Fontaine de ville
91640 Briis-Sous-Forges
Tel. : 01.64.90.74.30
site : <http://tourisme.pays-de-limours.org>
courriel :
otpaysdelimours@gmail.com

▪ Samedi 15 ou 22 novembre 16h

Conférence « femme à barbe et homme-chien » de Jacky Gélis, historien, professeur honoraire à la Sorbonne. Il nous contera les causes et les conséquences à travers les siècles, pour les personnes atteintes de ce dérèglement hormonal. Dérèglement assez rare mais spectaculaire, qui se manifeste, chez l'homme ou la femme, par une pilosité envahissante sur une partie du corps ou sa totalité... Parés d'une aura magique dans l'antiquité, réalités engendrant des légendes en bien des lieux (vous avez dit loup-garou ?), phénomènes de foire, parfois restés célèbres... Ces femmes et ces hommes ont eu droit à toute la gamme des phantasmes humains. Renseignements sur le lieu directement à l'Office du Tourisme du Pays de Limours : 01.64.90.74.30

Demandez le programme

du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse



Maison du Parc
Château de la Madeleine
Chemin Jean Racine
78472 Chevreuse cedex
Tel : 01 30 52 09 09
Fax : 01 30 52 12 43

■ Dimanche 19 octobre -14 h 30

Gambaiseuil : « Les arbres et l'automne »

Une balade pour répondre aux questions que vous n'avez jamais osé poser sur l'automne !

(Interprète en langue des signes).

Boucle 5,5 km / Durée 3 h.

Réservation préalable auprès du guide accompagnateur : Sylvaine Bataille - 01.30.47.16.34 ou

06.81.38.74.28

sylvaine.bataille@laposte.net.

Tarif : 5€ par personne,

3€ par enfant - 12 ans.

■ Samedi 25 octobre -14 h

Vaux de Cernay : Si les Vaux m'étaient contés...

Une balade dans les Vaux de Cernay avec visite de l'abbaye.

Tarif : 11€ (entrée abbaye incluse).

Boucle 7 km / Durée 4 h.

Réservation préalable auprès du

guide accompagnateur : Jean-Paul

Carcel - 06 51 58 41 14 ou

jpc.mail@free.fr.

■ Dimanche 26 octobre

Mycologues en herbes

Promenade en forêt en compagnie de spécialistes en mycologie qui

vous conseilleront pour identifier

les champignons à Fontenay-les-

Briis

Réservations : 01 60 91 97 34.

■ Du 13 septembre au 9 novembre

Domaine de Coubertin

« Les veilleurs »

De Brigitte Terziev – Les veilleurs

sont un groupe de statues en argile,

hautes de plus de deux mètres, puissantes et fragiles, mystérieuses et monumentales à Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Mercredis, samedis, dimanches, 13h30 à 18h00

Tarifs : 4 €/gratuit (-26 ans).

Rens. : 01 30 85 69 89.

■ Jusqu'au mercredi 22 octobre

Exposition des œuvres de Guetty Long à la Maison du Tourisme et du Patrimoine

« L'œil écoute, regards sur la musique de Maurice Ravel » à Montfort l'Amaury.

Entrée libre du mardi au dimanche, de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Renseignements : 01 34 86 87 96.

■ Jusqu'au dimanche 19 octobre

Exposition des peintures de Flor Héliot au Cabaret du Lys

(3 rue Lalande à Chevreuse - Agua Fuerte). Entrée libre.

Du mardi au vendredi de 14h à 19h, samedi et dimanche de 11h à 20h.

■ Samedi 18 et dimanche 19 octobre

Exposition champignons

Organisée par le CERF - Centre d'études de Rambouillet et de sa Forêt à la maison du village de Saint-Léger en Yvelines.

Samedi de 14h à 18h.

Dimanche de 10 à 12h et de 14h30 à 18h.

Entrée libre. Cueillettes bienvenues pour détermination et alimenter l'exposition.

■ Du samedi 25 octobre au mercredi 19 novembre

Exposition « Les Français et la guerre 1914-1918 »

Exposition réalisée par les archives départementales. Entrée libre du

mardi au dimanche, de 10h à 12h et de 14h à 18h, à la Maison du Tourisme et du Patrimoine de Montfort l'Amaury.

Renseignements : 01 34 86 87 96.

■ Du 4 au 23 novembre

Cristallographie

Collection de minéraux.

Château du Val Fleury à l'espace culturel de Gif Sur Yvette.

Rens. : 01 70 56 52 60, culturel@mairie-gif.fr

■ Du 7 au 14 novembre

« Talents cachés » (7e édition)

De « simples amateurs » dévoilent leurs talents artistiques

Centre municipal des loisirs à Montfort-l'Amaury

de 10h à 12h et de 14h30 à 17h30 ;

nocturne le vendredi 7 de 18h à 21h

Entrée libre. Rens. : 01 34 86 14 70

■ Samedi 15 et dimanche 16 novembre

Salon Art et Artisanat

Château de Belleville de 10h à 19h

Rens. : Mairie de Gif-sur-Yvette.

Service culturel 01 70 56 52 60,

culturel@mairie-gif.fr.

■ Du mardi 18 au samedi 22 novembre

Exposition « Les magiciens du Cœur »

– affiches, livres et objets magiques.

Entrée libre du mardi au samedi, de

10h à 12h et de 14h30 à 17h30, au

Centre municipal des Loisirs de

Montfort l'Amaury.

Renseignements : 01 34 86 14 70

Suite du programme

du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse



Maison du Parc
Château de la Madeleine
Chemin Jean Racine
78472 Chevreuse cedex
Tel : 01 30 52 09 09
Fax : 01 30 52 12 43

▪ Samedi 22 et dimanche 23 novembre

Salon des Métiers d'Art

De 10h à 19h au Relais du Château de Neuville à Gambais. 35 artisans d'art dans un cadre magnifique.
www.aaart-valleedechevreuse.com
Rens. : 01 30 52 09 09.

▪ Du samedi 22 novembre au dimanche 7 décembre

Exposition « Un mois, un artiste »

Œuvres de Claude Pelletier
Entrée libre du mardi au dimanche, de 10h à 12h et de 14h à 18h, à la Maison du Tourisme et du Patrimoine à Montfort l'Amaury.
Renseignements : Maison du Tourisme et du Patrimoine
01 34 86 87 96

▪ Du 2 au 21 décembre

Calligraphies, lettres et écritures Courriers et enveloppes illustrés exceptionnels.

Exposition interactive à destination des enfants à partir du mot « LETTRE » au Château du Val Fleury, espace culturel de Gif-sur-Yvette
Rens. : 01 70 56 52 60,
culturel@mairie-gif.fr

LES JARDINIERS DE L'YVETTE

▪ Samedi 18 octobre de 10h00 à 12h00

Travaux de saison

*Partage sur les travaux, les problèmes de saison. Consultation de la bibliothèque et l'échange de plantes.

C'est aussi l'occasion de renouveler ou souscrire son adhésion à l'Association et de s'inscrire aux activités.

Espace Barbara de Gometz-le-Châtel (Z.A. Les Hauts des Vignes, près de Jardiland).

▪ Samedi 15 novembre de 10h00 à 12h00

Travaux de saison*

cf détail Samedi 18 octobre de 10h00 à 12h00.

▪ Samedi 15 novembre

Visite Parc et jardin de Versailles

▪ Samedi 22 novembre

Cours de jardinage :

Les haies variées

Destinés aussi bien à des jardiniers accomplis qu'à des débutants, ils abordent les problèmes les plus fréquents du jardin et les méthodes de lutte naturelle contre les maladies des plantes et les insectes indésirables. Espace Barbara de Gometz-le-Châtel (Z.A. Les Hauts des Vignes, près de Jardiland).

▪ Samedi 12 décembre

Cours de jardinage :

Le jardin en hiver

cf renseignement ci-dessus.

▪ Samedi 20 décembre de 10h00 à 12h00

Travaux de saison*

cf détail Samedi 18 octobre de 10h00 à 12h00.

▪ Samedi 12 décembre

Cours de jardinage : La pelouse

cf renseignement Samedi 22 novembre.

▪ Samedi 17 janvier de 10h00 à 12h00

Travaux de saison*

cf détail Samedi 18 octobre de 10h00 à 12h00.

Renseignements :

Françoise Grenié - 01 69 29 98 78

Adhésion et inscriptions :

Jardiniers de l'Yvette 4 route de Damiette - 91190 Gif-sur-Yvette

Les animations du village

Les associations vous ont préparé quelques réjouissances



▪ Samedi 18 octobre

Vernissage de l'œuvre éphémère installée à Gometz la Ville

Rendez-vous à 11h00 près des œuvres (derrière le lavoir – en face de Super U) et venez rencontrer les artistes.

Prévoir des chaussures de marche. En cas de pluie, vérifier sur le site Internet du Parc, les lieux de rendez-vous peuvent changer.

▪ Samedi 8 novembre

à 19h30

Nouvel an celte (samhain)

Animusic

Soirée crêpes avec musique celte et contes celtiques sur samhain et halloween au Foyer Rural.

▪ Samedi et dimanche

15 et 16 novembre

Salon Arts et Gourmandises

Culture, Fêtes et Sports

Marché de Noël Gometzien

Foyer Rural.

Samedi : 13h00 – 19h00

Dimanche : 10h00 – 18h00.

▪ Samedi 22 novembre

à 20h45

Grand Loto du Jumelage

Comité de Jumelage

Venez tous passer une agréable

soirée Loto au Foyer Rural.

Ambiance conviviale garantie.

Nombreux lots.

Crêpes, buvette.

▪ Samedi 29 novembre

à 20h

Soirée contes dans l'esprit de Noël

Les Farfadets d'Animusic

au Foyer Rural.

▪ Samedi 6 décembre

à 20h30

Concert de l'AFREUBO offert par la municipalité.

À l'église Saint Germain de Gometz la Ville.

Musique philharmonique sur le thème des dessins animés.

Pour petits et grands.

Entrée gratuite.

▪ Dimanche 7 décembre

de 15h00 à 18h00

Après-midi ateliers de Noël

Caisse Des Ecoles

Pour les enfants et leurs parents au Foyer Rural : musique, maquillage, décoration de boules de Noël, goûter... et présence du Père Noël !

▪ Samedi 13 décembre

à 20h00

Bal folk

Animusic

Avec les diatophiles du cours d'accordéon et l'association Danse qui vive au Foyer Rural.

Dimanche 14 décembre

à 12h00

Repas des Aînés offert par la municipalité

Au Relais des Chartreux à Saulx les Chartreux

Pour tous les Gometziens de plus de 60 ans.

Renseignements et inscriptions

en mairie : 01 60 12 08 03

Vœux du Maire

Samedi 17 janvier

à 18h00

Au Foyer Rural

Pour tous les Gometziens (professionnels et particuliers)

Renseignements et inscriptions en mairie : 01 60 12 08 03

Fête du village

du vendredi au dimanche

12, 13 et 14 juin 2015

Réservez dès maintenant votre week-end pour participer aux festivités de notre village.

AGENDA ETAT CIVIL

Naissances

Eva Myriam ROBERT SEBAG
née le 9 juillet 2014
à Antony (92)

Syrielle Audrey Catherine
MEIGNENT
née le 11 août 2014
à Clamart (92)

Chloé Denis Thérèse JEFFROY
née le 1er septembre 2014
à Orsay (91)

NOUVEAUX HORAIRES BIBLIOTHEQUE

Depuis le 1er septembre,
votre bibliothèque est ouverte :

mercredi : 14h00 à 16h00

jeudi : 16h00 à 18h00

samedi : 10h00 à 12h00

Fermée pendant les vacances scolaires

d'octobre 2014
à janvier 2015

Manifestations à venir à noter dans vos agendas !

Date	Horaire	Lieu	Manifestation	Organisateur
Samedi 18 octobre	11h00	À côté du lavoir	Vernissage de l'œuvre "L'eau qui tombe"	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
Samedi 8 novembre	19h30	Foyer Rural	Nouvel an celte (samhain)	Animusic
Samedi 15 novembre	13h00 - 19h00	Foyer Rural	Salon Art et Gourmandises	Culture, Fêtes et Sports
Dimanche 16 novembre	10h00 - 18h00	Foyer Rural	Grand Loto du Jumelage	Comité de jumelage
Samedi 22 novembre	20h45	Foyer Rural	Soirée contes dans l'esprit de Noël	Les Farfadets d' Animusic
Samedi 29 novembre	20h00	Foyer Rural	Concert	L'Alfreubo
Samedi 6 décembre	20h30	Eglise	Après-midi sur le thème de Noël	Caisse des Ecoles
Dimanche 7 décembre	15h00	Foyer Rural	Bal Folk avec les accordéons Diatonic	Animusic
Samedi 13 décembre	20h00	Foyer Rural	Repas des Aînés	Mairie avec le Club des Aînés
Dimanche 14 décembre	12h00	Saulx les Chartreux	Vœux du maire	Mairie
Samedi 17 janvier 2015	18h00	Foyer Rural	Fête du village	Mairie et associations gometziennes
Les 12, 13 et 14 juin 2015		Centre ville		

Vacances scolaires de Gometz la Ville (zone C)

Toussaint : du samedi 19 octobre au dimanche 2 novembre 2014

Noël : du samedi 20 décembre 2014 au dimanche 4 janvier 2015

Hiver : du samedi 14 février au dimanche 1^{er} mars 2015

Printemps : du samedi 18 avril au dimanche 3 mai 2015

Été : du samedi 4 juillet au dimanche 30 août 2015

